



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 64264

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation inquiétante en Algérie, et plus particulièrement dans la région de Kabylie. Depuis le 18 avril dernier, date de la mort d'un adolescent dans une gendarmerie proche de Tizi-Ouzou, des marches pacifiques suivies d'émeutes à répétition se succèdent dans la région Kabyle, mais aussi dans d'autres régions du pays. Il semble, en effet, que le mouvement de protestation né en Kabylie soit porteur de revendications qui dépassent largement des problèmes de cultures minoritaires pour rejoindre des préoccupations partagées dans l'ensemble du pays par les démocrates, et plus largement par tous ceux qui rejettent le pouvoir militaire et dénoncent les difficultés sociales des Algériens (chômage, mal-vie, corruption, etc.). Le 16 juin dernier la marche de protestation contre la répression en Kabylie a donné lieu à l'une des plus grandes manifestations populaires contre les autorités que l'Algérie ait connu depuis l'indépendance. Si le pouvoir algérien prétend avoir évité le pire, les blessés se comptent néanmoins par centaines. Aujourd'hui les observateurs avertis et les familles françaises d'origine kabyle craignent que les autorités algériennes s'appuient sur le racisme anti-Berbère latent dans certains milieux populaires algériens pour isoler le mouvement contestataire. Déjà, à Alger, les Berbères craignent de sortir de leur domicile et n'osent plus rentrer dans leur village d'origine par crainte d'être agressés sur la route. L'attitude du président Bouteflika qui prétend que « les événements de Kabylie sont le fruit d'un complot fomenté de l'extérieur » ne laisse rien présager de bon pour l'avenir. Dans ces conditions, il lui demande de quelle manière la France entend manifester sa désapprobation de la répression en cours et affirmer son extrême vigilance à cette situation. Il lui demande également si une initiative commune avec nos partenaires européens pourrait être envisagée en ce sens.

Texte de la réponse

Plus d'une cinquantaine de victimes, souvent de très jeunes gens, ont été déplorées lors des événements dramatiques qui ont frappé l'Algérie et la Kabylie en particulier depuis le 18 avril dernier. Ces morts s'ajoutent, malheureusement, aux très nombreuses victimes du terrorisme en Algérie. Les autorités françaises ne pouvaient rester silencieuses devant la gravité de ces événements et la violence de la répression. Le Gouvernement français estime, comme il l'a déjà indiqué à plusieurs reprises, que seule une solution politique permettra d'ouvrir des perspectives d'apaisement. La commission d'enquête présidée par le professeur Mohand Issad et chargée de faire toute la lumière sur le déroulement de ces événements a remis son rapport préliminaire au président Bouteflika le 25 juillet dernier. Ses conclusions ont été rendues publiques le 28 juillet. Le Gouvernement français forme le vœu que les travaux de cette commission d'enquête contribueront à l'instauration d'un dialogue constructif entre tous les Algériens. Par ailleurs, à l'occasion du sommet européen de Göteborg les 15 et 16 juin dernier, l'Union européenne a exhorté tous les responsables algériens à mettre un terme aux affrontements et à la violence en Algérie. En outre, elle a appelé les autorités algériennes à lancer une initiative politique en vue de résoudre la crise. Tout au long de ces dernières années, et particulièrement depuis l'élection du président Bouteflika, la France s'est montrée disposée à renforcer sa coopération avec l'Algérie et à apporter son appui aux projets de réforme engagés par les autorités algériennes. Dans le contexte actuel, la France et l'Union

européenne restent plus que jamais décidées à aider l'Algérie et le peuple algérien.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64264

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4169

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5156